

Le récent congrès de la fédération Sud éducation, qui s'est tenu à Montpellier fin mai 2012, avait décidé de l'organisation d'une campagne nationale de notre syndicat sur les conditions de travail en 2013 et 2014. C'est avec la rentrée des congés d'hiver que le coup d'envoi de cette campagne vient d'être donné. Petit éclairage sur ce que les équipes syndicales Sud éducation vont développer dans les prochains mois...

Faire campagne aujourd'hui

Que ce soit dans nos réflexions, nos revendications ou dans notre action quotidienne, c'est dès 1998, lors de sa fondation, que la fédération SUD éducation insiste sur la prise en compte des conditions de travail des personnels.

Une prise en compte que les années n'ont fait qu'amplifier. La détérioration manifeste des conditions de travail des personnels de l'éducation – liée tant aux suppressions massives de postes qu'aux multiples réorganisations et contre-réformes – est allée de concert avec la mise en place d'un « nouveau management public » destiné à faire passer la pilule... et dont les synonymes sont bien souvent l'arbitraire, l'infantilisation, les vexations ou le harcèlement hiérarchique.

Nos équipes syndicales sont au contact de ses réalités vécues par les personnels, la plupart du temps dans la souffrance et l'isolement. Au fil des années et de nos congrès, la nécessité d'une riposte organisée s'est imposée.

Avec la mise en place des CHSCT dans la fonction publique [1], nous disposons d'un outil supplémentaire dans notre combat pour l'amélioration des conditions de travail. Mais c'est bien dans une logique de contre-pouvoir que nous nous inscrivons. Aux échelons hiérarchiques supplémentaires, aux notations arbitraires et à l'évaluationnisme aiguë qui a gangrené le système éducatif, SUD éducation a toujours opposé la perspective de pratiques collectives et autogestionnaires dans les écoles et les établissements, de la maternelle à l'université.

Visite médicale et Registres : faire valoir nos droits

Pour SUD éducation, il est possible pour chaque personnel d'agir à deux niveaux immédiatement accessibles :

✦ D'abord sur la **visite médicale de prévention**. Rappelons qu'elle est **de droit sur demande est obligatoire tous les 5 ans**. Mais avec seulement 65 médecins de prévention (équivalents temps plein) dans toute l'Éducation nationale pour un million de personnels – soit un médecin pour... 15 000 agents ! – notre employeur est incapable de respecter ses obligations. SUD éducation propose donc aux personnels d'organiser des dépôts collectifs de demande de visite médicale de prévention. Ces demandes – que nous espérons nombreuses – seront collectées par nos syndicats départementaux puis comptabilisées au niveau fédéral afin d'en faire état publiquement pour mettre le ministère de l'éducation nationale devant ses responsabilités. Il n'est pas du tout exclu que nous allions jusqu'au bout de la démarche en demandant à la justice administrative de se prononcer sur les manquements du ministère.

✦ Ensuite avec le **Registre de santé et sécurité au travail (RSST)**. Il doit être obligatoirement tenu dans chaque école, dans chaque service (administratif, à l'université,

etc.), dans chaque collège ou lycée... dont il est trop souvent absent ! C'est pourtant le **seul document légal** qui permette de signaler chaque atteinte à nos conditions de travail, chaque dégradation de notre environnement de travail ou risque auquel nous pouvons être confrontés, mais aussi chaque pression hiérarchique. SUD éducation appelle les personnels à en exiger la mise en place dans les plus brefs délais partout où ce RSST est absent. Lorsqu'il est mis en place, nous exigeons que les contenus de ces RSST soit régulièrement visé et étudié dans les instances représentatives du personnel dédiées aux conditions de travail : CHSCT départementaux pour les écoles, Commission hygiène et sécurité dans les EPLE [2], CHSCT d'Université... Et nous rappelons qu'il est à la disposition de tout un chacun !

Ces démarches ne doivent pas être isolées, notre ambition c'est bien de rendre visibles les actions engagées. Partir du terrain pour construire une intervention de toute la fédération Sud éducation, tel est l'enjeu. En mutualisant, en collectivisant ces actions, une campagne syndicale sert à cela.

Ne plus subir, réagir !

La force du syndicalisme, c'est le collectif. Sud éducation va diffuser massivement dans les mois à venir une brochure « Et voilà le travail ! » destinée à faire connaître les droits des personnels en matière de « santé et sécurité au travail », selon la terminologie consacrée. Tirée à 15 000 exemplaires, elle a été ventilée dans les syndicats départementaux ou académiques de SUD éducation.

Par ailleurs, depuis le début de l'année scolaire, une tournée de stages de formation sur les « risques psycho-sociaux » a été organisée dans tout l'hexagone (et au-delà, puisque nos camarades sont allés animer un stage jusqu'en Guyane). Un mini-site de campagne a également été ouvert : www.travail.sudeducation.org. On y trouve non seulement le matériel de la campagne (affichettes, brochure, argumentaires), mais aussi des informations régulièrement publiées, des comptes rendus d'intervention en CHSCT... Tout ceci afin de plus et mieux partager les expériences.

Enfin, les jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2013, deux journées de formation et de débat – SUD éducation/ « Et voilà le travail ! » – se dérouleront en région parisienne pour échanger sur les différentes initiatives des syndicats et syndiqués Sud dans cette campagne.

L'outil syndical que nous avons construit est mobilisé dans cette campagne. Syndicat de lutte et de transformation sociale, Sud éducation n'entend pas laisser les conditions de travail hors de son champ d'action.

[1] Lire Le CHSCT : un contre-pouvoir syndical ?, article publié dans le n°51 du journal de Sud éducation : <http://www.sudeducation.org/Le-CHSCT-un-contre-pouvoir.html>

[2] Etablissement public local d'enseignement : collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels.

Sommaire de la brochure « Et voilà le travail ! »

- Avant-propos : C'est quoi ce travail !
- N'en jetez plus... (où en sont nos conditions de travail ?)
- Le CHSCT : un contre-pouvoir syndical ?
- Visites médicales et registres obligatoires : comment les utiliser ?
- Agir : quelques pistes pour débiter
- Les revendications de SUD éducation
- Un engagement de Solidaires

Annexes

- Les médecins de prévention par académie
- Bibliographie et filmographie

